



croix-rouge française

Projet d'établissement 2021 - 2025  
Plateforme Polyhandicap Clairefontaine

**NOUS SOMMES**

**LÀ**

**POUR VOUS  
ACCOMPAGNER**



« Article L.311-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du conseil de la vie sociale ou, le cas échéant, après mise en œuvre d'une autre forme de participation. »

Consultation du Conseil de la Vie Sociale le 12 février 2021

Validation par le Conseil de surveillance le 8 juin 2021

Date et Visa du Directeur le 8 juin 2021



Premier opérateur associatif français, auxiliaire des pouvoirs publics, la Croix-Rouge française oeuvre depuis plus de 150 ans au service de l'intérêt collectif.

Chaque jour, ses équipes interviennent dans les champs de l'action sociale, de l'urgence et du secourisme, de la formation, de l'action internationale et du sanitaire, social et médico-social, défendant les valeurs d'humanité et de solidarité qui constituent le socle de la démarche Croix-Rouge.

Grâce à son réseau de 59 000 bénévoles et aux 17 422 salariés de ses 600 établissements et instituts, la Croix-Rouge française bénéficie d'une implantation territoriale unique qui lui permet d'agir au plus près des besoins locaux.

## Sommaire

### 04/

La Croix-Rouge française : son projet, ses valeurs, ses engagements

### 08/

La Plateforme Polyhandicap Clairefontaine

Historique

Cadre réglementaire

Public accueilli

Modalités d'accueil et d'accompagnement

Prestations de soins et d'accompagnement

Direction et fonctions support

### 33/

Enjeux et perspectives de développement

## PREAMBULE

Issu de l'article 12 de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, le projet d'établissement est un document de référence pour l'ensemble des professionnels d'un établissement : il fixe pour eux et avec eux le sens et les grands objectifs de leur mission, les valeurs de référence auxquelles l'accompagnement des personnes se réfère, ainsi que la manière dont l'encadrement entend habiter et faire vivre ces valeurs, avec les professionnels et les bénévoles qui exercent les missions dans l'établissement.

Lié à la démarche d'évaluation interne, ce document est également un outil dynamique qui s'articule selon trois axes complémentaires:

Une dimension descriptive : état des lieux de l'existant ;

Une dimension projective : évolution souhaitable et ambition réaliste ;

Une dimension stratégique : démarche de projet précisant les buts recherchés et les moyens mis en œuvre pour les atteindre.

Le projet d'établissement ne se limite donc pas à un état des lieux mais explicite bien l'orientation que l'établissement veut suivre dans les 5 prochaines années. Le projet d'établissement a également pour objet de :

- s'inscrire dans le cadre des politiques publiques relatives à l'hébergement et à l'accueil des personnes en situation de handicap en établissements ;
- rendre lisible en interne et vis-à-vis des partenaires, les prestations réalisées par l'établissement en réponse aux besoins des personnes accompagnées ;
- fixer des objectifs d'amélioration et définir les actions à conduire sur une période de 5 ans, après consultation du conseil de la vie sociale (CVS) ou, le cas échéant, d'une autre forme de participation.

Dans cette logique, notre projet d'établissement 2021 - 2025 a été conçu dans le cadre d'une « démarche projet participative » associant les familles et les professionnels, au travers de différents groupes de travail sur des thématiques définies (identification des attentes et des besoins, définition des objectifs du projet, organisation), mais également grâce à des groupes de réflexion ouverts afin de favoriser les échanges entre l'ensemble des participants.

# **LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE : SON PROJET, SES VALEURS, SES ENGAGEMENTS**



La Croix-Rouge française est une association reconnue d'utilité publique, régie par la loi du 1er juillet 1901. Elle est reconnue par le gouvernement français comme une société de secours volontaire, autonome et auxiliaire des pouvoirs publics. Elle est l'une des 185 sociétés nationales qui composent le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge.

Dans son projet associatif, la Croix-Rouge française réaffirme son engagement dans une économie sociale de services à but non lucratif. « Dans ses établissements des secteurs de la santé, de l'aide sociale et de la formation, ses salariés mettent leur professionnalisme au service des actions humanitaires de l'association et des politiques publiques ou d'intérêt général qu'elle contribue à mettre en œuvre. Conscients que notre société a, plus que jamais, besoin d'humanité, la Croix-Rouge française souhaite faire de ses délégations et de ses établissements des lieux qui incarnent les valeurs d'un engagement désintéressé et les exigences d'un professionnalisme reconnu ; des lieux où le souci de la personne bénéficiaire et la qualité de sa prise en charge sont prioritaires ; des lieux où la générosité, la solidarité, l'écoute, l'attention sont partagées par ceux qui les font vivre au service de ceux qu'ils accueillent. »

Les valeurs de la Croix-Rouge française s'appuient sur les sept principes fondamentaux établis par le Mouvement Croix-Rouge, en orientant ses actions vers le soulagement de toutes les souffrances humaines, avec une priorité en faveur des plus vulnérables. Ces principes, auxquels adhèrent les bénévoles et les salariés, sont « **Humanité, Impartialité, Neutralité, Indépendance, Volontariat, Unité et Universalité** ». Par ailleurs, en cohérence avec ses 7 principes, la Croix-Rouge française s'engage à garantir **une inconditionnalité de l'accueil dans ses établissements** et délégations.

**Enfin, la Croix-Rouge française est engagée dans une politique qualité nationale à l'égard de l'ensemble de ses établissements et services, dont les orientations stratégiques ont été définies par la Direction Générale et le Conseil d'Administration en mars 2018.**

Conformément à cette politique qualité nationale, la Plateforme Polyhandicap Clairefontaine veille à :

**Harmoniser les pratiques et les outils en :**

- > Se dotant d'une gestion documentaire organisée et opérationnelle
- > Assurant la diffusion et l'appropriation des documents qualité

**Maîtriser les processus en :**

- > Mettant en place le pilotage des processus

**Déployer une démarche de gestion des risques en :**

- > Déployant la démarche de gestion des événements indésirables.
- > Déployant la démarche de gestion des risques *a priori*
- > Dynamisant la promotion de la bientraitance, la prévention de la maltraitance et le dispositif de respect des droits des personnes accompagnées

**Développer les démarches d'évaluation en :**

- > S'inscrivant dans une démarche d'évaluation ou d'audit de ses pratiques.
- > Assurant le recueil de la satisfaction des personnes accompagnées et de leurs proches

**Porter la qualité par le management en :**

- > Mettant en place une organisation permettant l'amélioration continue de la qualité
- > Mettant en place un plan d'action global de l'amélioration de la qualité et de la gestion des risques
- > Mettant en place un tableau de bord global des indicateurs

La Croix-Rouge française challenge les managers et responsables pour mettre en place des organisations cohérentes en lien avec la déclinaison de la politique qualité et de l'approche des risques.

# STRATEGIE METIER DE LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE

## A DESTINATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

### 8 PRINCIPES ET 14 PRIORITÉS

La Croix-Rouge française œuvre selon 8 principes clairement affirmés par son Président et suit 14 priorités fixées par le Conseil d'administration pour accompagner les changements que connaît le secteur médico-social et faire de chacun un citoyen à part entière.

### HANDICAP : TOUS CITOYENS !

1. Faire de la Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU la feuille de route de la politique en faveur des personnes en situation de handicap en France
2. Faire vivre le « Rien pour nous sans nous » à tous les échelons
3. Revoir l'organisation de l'offre pour favoriser l'empowerment (pouvoir d'agir)
4. Décloisonner les dispositifs
5. Poursuivre les avancées en faveur des aidants
6. Promouvoir l'accessibilité universelle !
7. Favoriser l'émulation entre pairs et faire bouger les postures professionnelles
8. Adopter une approche écologique du handicap !

**14 priorités pour un seul objectif** : être créateur de solutions sur mesure pour les personnes en situation de handicap afin qu'elles puissent vivre leur vie de citoyenne au cœur de la cité ! (ce qui ne limite pas l'action aux portes des établissements médico sociaux).

Les dispositifs de la Croix-Rouge française (médico-social, social, sanitaire, de formation) s'inscrivent dans une dynamique de plateforme de réponses territorialisées offrant une palette de prestations diversifiées et adaptées à chacune des situations individuelles des enfants, adolescents, jeunes adultes et adultes en situation de handicap et donnant la priorité au milieu ordinaire. La souplesse et la réactivité des réponses aux besoins évolutifs des personnes est l'un des objectifs de cette organisation. Des relations de complémentarité sont mises en œuvre avec l'ensemble des acteurs professionnels dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap afin d'inscrire ces plateformes dans un maillage territorial et participer à son animation.

## **LOGER**

- 1.** Développer des solutions de logement « alternatif » aux logements actuellement prévus par l'offre médico-sociale.
- 2.** Faire évoluer l'offre existante (foyer d'hébergement, MAS, FAM) afin de faciliter la mise en adéquation des besoins évolutifs des personnes en situation de handicap et l'offre existante.
- 3.** Proposer la mise en situation par les ESMS dans le cadre d'une contractualisation avec les MDPH.

## **ACCOMPAGNER ENTRE 18 ET 25 ANS**

- 4.** Développer des réponses adaptées reposant notamment sur les expériences développées dans le réseau de la Croix-Rouge française.

## **ÊTRE AU PLUS PRES DE CEUX QUI EN ONT LE PLUS BESOIN :**

- 5.** Etudier la mise en place de gestionnaires de cas complexes assurant une coordination et un ajustement de l'offre existante.
- 6.** Développer des hébergements de transition afin d'accompagner les situations complexes.

## **BÉNÉFICIER DE LA PAIREMULATION :**

- 7.** Promouvoir les services de pairémulateur auprès des personnes accompagnées.

## **SOUTENIR LES AIDANTS FAMILIAUX ET LES PERSONNES ACCOMPAGNEES :**

- 8.** Promouvoir le développement de services en capacité de répondre aux demandes des familles et des personnes concernées.
- 9.** Associer les bénévoles de la Croix-Rouge française à des actions favorisant la mise en place d'instantés de répit pour les aidants familiaux et de sensibilisation de la société civile à l'accueil faites aux personnes en situation de handicap.

## **ACCEPTER L'EXPERTISE DES PERSONNES CONCERNÉES :**

- 10.** Intégrer, dans les actions de formation initiale et continue, des formateurs en situation de handicap ou des parents ;
- 11.** Mettre à contribution, dans le cadre de la pairémulation, le savoir-faire de la Croix-Rouge française en terme de formation afin d'aider à la mise en place de cette certification.

## **LA CONDUITE DU CHANGEMENT**

- 12.** Développer au sein des établissements de formation de la Croix-Rouge française des actions de formations inter filières dans le cursus initial et continu afin de favoriser cette conduite de changement.

## **RENDRE ACCESSIBLE**

- 13.** En s'appuyant sur l'inter-filières, organiser les établissements et services en plateforme de réponses territorialisées offrant une palette de prestations diversifiées et adaptées à chacune des situations individuelles des enfants, adolescents, jeunes adultes et adultes accompagnés et donnant la priorité au milieu ordinaire.
- 14.** Développer une démarche de communication alternative et améliorée auprès des personnes en situation de handicap accompagnées au sein des ESMS de la CRF

# LA PLATEFORME POLYHANDICAP CLAIREFONTAINE



## 1. Historique

Créé en 1976, Clairefontaine s'est transformé au fil des ans afin de répondre au mieux à l'évolution des attentes et à la demande des jeunes qui y sont accueillis et de leur famille. Cette histoire se poursuit aujourd'hui. Le projet porté par les équipes professionnelles de Clairefontaine pour les 5 années à venir vous est présenté dans ce document.

Clairefontaine a été créé par une association locale le 29 mars 1976, en tant que pouponnière, pour accueillir 25 enfants âgés de 0 à 3 ans en internat.

Le 1<sup>er</sup> juin 1979, la gestion de l'établissement est confiée à la Croix-Rouge française. Le bâtiment devient propriété du Conseil général de Seine-et-Marne. La capacité d'accueil est portée à 48 lits.

Le 28 avril 1981, l'établissement se scinde en deux sections :

- Une pouponnière de 38 lits accueillant des enfants de 0 à 3 ans ;
- Une maison d'enfants à caractère sanitaire de 10 lits accueillant des enfants de 3 à 6 ans.

En 1999, la création d'un service d'hospitalisation de jour permet de répondre de façon plus diversifiée à la demande des familles.

Le 5 juillet 2001, le Comité régional d'organisation sanitaire et médicosocial (CROSMS) d'Ile de France donne un avis favorable à la transformation de Clairefontaine en Etablissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés (EEAP) avec redéploiement de 6 ETP pour la création d'un Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD) à Melun.

L'EEAP et le SESSAD sont alors autorisés pour l'accueil d'enfants polyhandicapés conformément au décret n°89-789 du 27 octobre 1989, annexe XXIV ter, selon la répartition suivante :

- à l'EEAP, 48 places (24 lits d'internat de semaine avec séjours modulaires et 24 places d'externat) pour des enfants polyhandicapés âgés de 3 à 12 ans ;
- au SESSAD, 30 places pour des enfants et jeunes polyhandicapés âgés de 0 à 20 ans.

En 2007, un arrêté préfectoral autorise la création de 6 places supplémentaires d'accueil temporaire en internat.

En 2008, la création de 2 places supplémentaires d'internat permanent est autorisée, modifiant la capacité d'accueil de l'EEAP comme suit :

- externat : 24 places
- internat : 8 places d'internat permanent  
16 places d'internat de semaine
- accueil temporaire : 6 places

La limite d'âge des enfants accueillis est alors portée de 12 à 16 ans.

En 2019, l'EEAP et le SESSAD Clairefontaine ont été transformés en Plateforme médicosociale Polyhandicap par l'arrêté n° 2019-160 en date du 23 août 2019 du Directeur général de l'ARS Ile de France, portant autorisation d'extension de 14 places.

Le nombre de places total de la Plateforme est porté à 98 :

- 35 places pour le SESSAD, dont 10 sur le Provinois
- 63 places à l'EEAP

La Plateforme Polyhandicap Clairefontaine est autorisée pour l'accompagnement et l'accueil d'enfants et jeunes adultes polyhandicapés de 0 à 20 ans.

## 2. Cadre réglementaire

L'organisation et le fonctionnement de la Plateforme Clairefontaine sont définis par le cadre législatif et réglementaire des établissements médicosociaux.

La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médicosociale vise à garantir les droits des personnes accueillies dans les établissements médicosociaux en définissant les modalités de leur exercice effectif. Les principaux outils institués par la loi pour garantir ces droits sont :

- la Charte des droits et liberté qui définit les droits fondamentaux de la personne accueillie, tels que le droit à la vie privée et à l'intimité

- le contrat de séjour et le projet personnalisé qui permettent de définir avec la personne accueillie et ses responsables légaux les prestations qui répondent au mieux à ses attentes et à ses besoins
- le Conseil de la vie sociale qui associe les personnes accueillies et leurs responsables légaux à titre consultatif à la gouvernance de l'établissement

Les autres outils garantissant les droits des personnes accueillies institués par la loi rénovant l'action sociale sont le Projet d'établissement, le Livret d'accueil et le Règlement de fonctionnement qui ont pour objectif d'informer les personnes accueillies et leurs représentants légaux sur les prestations proposées par l'établissement et son organisation.

Enfin la loi a créé la fonction de Personne qualifiée qui peut intervenir si nécessaire pour aider à faire valoir les droits de la personne accueillie et de son représentant légal.

**Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019, l'EEAP et le SESSAD Clairefontaine sont devenus une Plateforme médico-sociale.** Les Plateformes médicosociales ont été instituées par le décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Ce décret précise que les établissements autorisés peuvent assurer l'ensemble des formes d'accueil et d'accompagnement définis par le Code de l'action sociale et des familles (CASF L312-1) : prestations à domicile, en milieu de vie ordinaire, en accueil familial, accueil à titre permanent, temporaire ou selon un mode séquentiel, à temps complet ou partiel, avec ou sans hébergement, en internat, semi-internat ou externat.



### 3. Public accueilli

Conformément à la nomenclature redéfinie par le décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux, la Plateforme Polyhandicap Clairefontaine est un « *Etablissement pour enfants ou adolescents polyhandicapés* » (CASF D312-0-1), entre 0 et 20 ans, et « *présentant un dysfonctionnement cérébral précoce ou survenu au cours du développement, ayant pour conséquence de graves perturbations à expressions multiples et évolutives de l'efficiences motrice, perceptive, cognitive et de la construction des relations avec l'environnement physique et humain, et une situation évolutive d'extrême vulnérabilité physique, psychique et sociale au cours de laquelle certaines de ces personnes peuvent présenter, de manière transitoire ou durable, des signes de la série autistique* » (CASF D312-0-3).

Les jeunes accompagnés et accueillis par la Plateforme Polyhandicap Clairefontaine sont orientés sur décision de la CDAPH.

Ils présentent des troubles neuro développementaux spécifiques entrant dans la définition du polyhandicap.

Certains jeunes orientés par la CDAPH présentent un polyhandicap associant une déficience motrice à une déficience intellectuelle sévère ou profonde, auxquelles peuvent s'ajouter des épilepsies ou des pathologies somatiques graves (troubles de la déglutition, pathologies respiratoires, ...).

Certains jeunes présentent des capacités motrices préservant la marche, avec une déficience intellectuelle sévère ou profonde associée à des troubles neuro développementaux à connotation autistique ou psychotique, qui peuvent parfois entraîner des troubles du comportement.

Ces différents troubles fonctionnels peuvent découler de causes médicales variées :

- grande prématurité
- encéphalopathies aiguës néonatales, épilepsie
- anomalies cérébrales
- infections congénitales ou néonatales (cytomégalo virus, toxoplasmose, rubéole, méningite, ...)
- syndromes génétiques pouvant affecter le neurodéveloppement
- exposition prénatale à un toxique majeur du neurodéveloppement
- cardiopathies congénitales complexes
- maladies métaboliques

## 4. Modalités d'accompagnement et d'accueil

L'orientation vers la Plateforme Polyhandicap Clairefontaine est décidée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) de la Maison départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du lieu de résidence du jeune.

L'admission au sein de la Plateforme est décidée par le directeur de la Plateforme lors d'une commission d'admission qui a lieu une fois par mois.

La Plateforme Polyhandicap Clairefontaine propose l'ensemble des modes d'accompagnement et d'accueil : accompagnement à domicile et sur les différents lieux de vie du jeune, accueil séquentiel (un ou plusieurs jours par semaine), accueil de jour du lundi au vendredi, hébergement séquentiel ou continu, hébergement le week-end ou pendant les vacances ...

Un jeune peut bénéficier d'un ou de plusieurs modes d'accompagnement.

Le mode d'accompagnement dépend prioritairement du choix du jeune et de sa famille, mais reste bien sûr déterminé par les places disponibles.

### Accompagnement au domicile

La Plateforme Polyhandicap Clairefontaine comporte un Service d'Education spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD) avec une équipe dédiée de professionnelles. Le SESSAD intervient sur les différents lieux de vie de l'enfant (domicile, crèche, école, ...) pour soutenir ses apprentissages et son autonomie.

### Accueil de jour

L'accueil de jour de la Plateforme Polyhandicap Clairefontaine est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 16h (13h le mercredi). Les jeunes accueillis en accueil de jour sont regroupés en unité de 9 places en fonction de leur âge et de leurs besoins spécifiques afin de constituer des groupes homogènes et de favoriser les interactions entre les jeunes autour d'activités communes.

### Hébergement

La Plateforme Polyhandicap Clairefontaine dispose de 24 places d'hébergement dont 8 places ouvertes les week-end. Les jeunes qui bénéficient d'un hébergement sont regroupés en journée avec ceux qui viennent uniquement en accueil de jour. En soirée et le week-end, ils se retrouvent sur les espaces dédiés à l'hébergement.

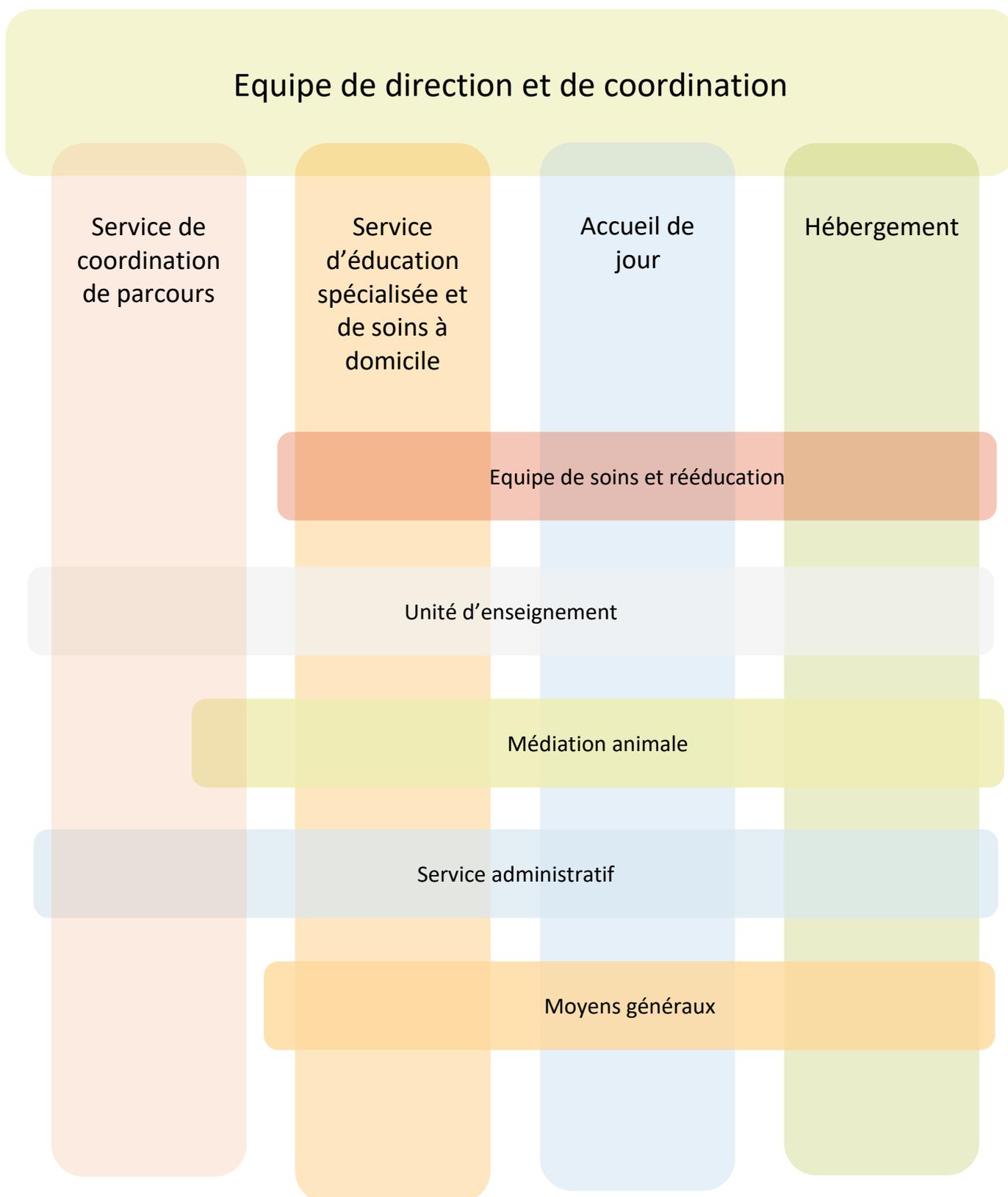
### Coordination de parcours

Si un jeune ne peut bénéficier immédiatement de la modalité d'accueil correspondant à son choix faute de place, il lui est proposé, si la famille le souhaite, un accompagnement au domicile afin d'évaluer sa situation (ouverture des droits, prise en charge médicale et rééducative, ...) et de mobiliser des intervenants en proximité de son domicile. Cet accompagnement est effectué par une équipe dédiée dite de coordination de parcours qui accompagnera le jeune jusqu'à son accueil effectif dans l'un des services de la Plateforme Polyhandicap Clairefontaine.

Le service de Coordination de parcours peut également accompagner les jeunes qui souhaitent changer de mode d'accueil ou d'établissement.

# Plateforme Polyhandicap Clairefontaine

Organigramme fonctionnel



## 5. Prestations de soins et d'accompagnement

Quelques soient les causes de leurs troubles neurodéveloppementaux, les jeunes accompagnés ou accueillis par la Plateforme Clairefontaine ont besoin d'un accompagnement spécialisé qui associe une dimension médicale et thérapeutique à une dimension éducative et pédagogique.

Ils ont également besoin d'un soutien permanent dans les actes de la vie quotidienne afin de développer, dans toute la mesure de leurs possibilités, leur capacité d'autonomie et de participation sociale.

### Prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles

#### Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative.

La Plateforme Polyhandicap Clairefontaine dispose de 2 médecins qui assurent, en lien avec les familles, le suivi médical des jeunes accueillis en hébergement, en accueil de jour ou accompagnés au domicile. Ils veillent également à la coordination des soins avec l'ensemble des médecins spécialistes référents de chaque jeune.

Le médecin de la Plateforme Polyhandicap Clairefontaine tient à jour le dossier médical du jeune auquel la famille peut avoir accès sur simple demande.

Les médecins de la Plateforme Polyhandicap Clairefontaine interviennent en subsidiarité du médecin traitant que chaque famille doit conserver pour garantir un suivi médical permanent, en l'absence du médecin de la Plateforme ou quand le jeune est à son domicile.

Des consultations d'un médecin de rééducation sont proposées à l'EEAP tous les 15 jours.

Un chirurgien-dentiste intervient deux fois par an pour une séance de dépistage bucco-dentaire à destination de l'ensemble des jeunes accueillis par la Plateforme Polyhandicap Clairefontaine.

La Plateforme Polyhandicap Clairefontaine a signé une convention avec le Centre Hospitalier de Fontainebleau afin de pouvoir bénéficier d'une prise en charge adaptée en cas de nécessité.

La Plateforme Polyhandicap Clairefontaine bénéficie également d'un partenariat permanent avec l'Équipe Régionale Ressource de Soins Palliatifs Pédiatriques PALIPED.

La Plateforme Polyhandicap Clairefontaine est équipée d'un matériel performant de télémédecine qui peut être utilisé soit à la demande de la famille soit à la demande des médecins extérieurs.

#### Soins techniques et de surveillance infirmiers ou délégués

La Plateforme Polyhandicap Clairefontaine bénéficie d'une présence infirmière 24/24 et 7/7 pour les jeunes accueillis en accueil de jour et en hébergement. Cette présence garantit la continuité et la sécurité des soins.

Les infirmières sont en charge de la préparation et de l'administration des médicaments sur la base des prescriptions établies.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'aide à la prise des médicaments est assurée par les professionnelles chargées de l'aide aux actes de la vie courante (accompagnant éducatif et social, aide médico psychologique, ...) dès lors que, compte tenu de la nature du médicament, le mode de prise ne présente ni difficulté d'administration ni d'apprentissage particulier.

Les infirmières sont en charge des soins de gastrostomie et de la nutrition.

Les infirmières dispensent les soins visant à soulager la douleur. Elles établissent pour chaque jeune accueilli en accueil de jour ou en hébergement une grille d'évaluation de la douleur selon l'échelle San Salvador. Cette grille est remplie avec la famille.

Les infirmières viennent en soutien de la famille pour organiser les consultations extérieures auprès des médecins spécialistes référents. Pour autant, chaque famille reste responsable du suivi médical de son enfant et de la prise des rendez-vous extérieurs avec des médecins spécialistes. La famille doit obligatoirement accompagner son enfant aux consultations extérieures.

Les infirmières établissent pour chaque jeune accueilli en accueil de jour ou en hébergement un projet de soins infirmiers qui récapitule l'ensemble des soins et des protocoles dont bénéficie un jeune. Ce projet est présenté pour validation au moins une fois par an au jeune et à sa famille.

### Soins d'urgence

En cas d'urgence, le SAMU est systématiquement appelé soit par le médecin présent soit par les infirmières. La famille et la direction de la Plateforme sont immédiatement prévenues. Il revient alors au médecin coordinateur du SAMU de prendre toute décision nécessaire en lien avec la famille.

### Prestations des psychologues

Au sein de la Plateforme Polyhandicap Clairefontaine, les psychologues accompagnent les jeunes et leur famille tout au long de leur parcours. Ils prennent en compte la dimension psychique du soin dans ses aspects émotionnels, relationnels, cognitifs, comportementaux ou communicationnels.

L'intervention des psychologues de la Plateforme Polyhandicap Clairefontaine s'inscrit dans une démarche intégrative, fondée sur l'approche neuro-développementale conforme aux recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS). La démarche intégrative vise à puiser parmi les différentes approches thérapeutiques et médiations conformes aux recommandations de la HAS, les outils qui permettront d'apporter à chaque jeune les réponses les mieux adaptées à ses besoins spécifiques.

Ainsi les psychologues peuvent proposer des bilans d'évaluation afin d'étayer l'élaboration du projet personnalisé. Ils peuvent mettre en place un suivi psychologique dans le cadre de séances individuelles en utilisant les outils de communication alternative (CAA). Les

psychologues peuvent également animer des groupes thérapeutiques en lien avec d'autres professionnels qui accompagnent les jeunes.

Les psychologues interviennent dans les réunions d'équipe pluridisciplinaire afin de soutenir les professionnels dans la mise en œuvre du projet personnalisé des jeunes. Ils aident en particulier à l'analyse fonctionnelle des comportements défis.

Les psychologues sont en lien constant avec les familles afin de recueillir leurs attentes. Ils peuvent également proposer, quand la famille le souhaite, un soutien à la parentalité.



## Rééducation et réadaptation fonctionnelle

### *Kinésithérapie*

De nombreux jeunes accueillis ont besoin de soins de kinésithérapie. La Plateforme Polyhandicap Clairefontaine bénéficie de la présence à plein temps d'un kinésithérapeute mais ce temps de présence ne peut suffire à assurer la prise en charge de l'ensemble des jeunes accueillis par la Plateforme. Les prises en charge en kinésithérapie effectuées par la kinésithérapeute de Clairefontaine sont donc destinées en priorité aux jeunes accueillis en hébergement permanent. Pour les autres jeunes venant en accueil de jour ou accompagnés à leur domicile, les prises en charge en kinésithérapie sont faites par un praticien libéral. En fonction de l'intensité et de la technicité de la prise en charge, le kinésithérapeute libéral intervient dans le cadre soit d'une convention avec la Plateforme Polyhandicap Clairefontaine, soit d'une prise en charge directe par la Sécurité sociale, conformément à la réglementation.

La kinésithérapeute assure les kinés respiratoires pour les jeunes qui en ont besoin sur prescription médicale.

Elle assure le lien avec le médecin de rééducation intervenant à la Plateforme pour l'organisation et le suivi de ses consultations. Comme pour les consultations extérieures, la présence de la famille est indispensable pendant les consultations avec le médecin de rééducation.

La Plateforme Polyhandicap Clairefontaine met ses locaux à disposition d'un orthoprothésiste et d'un orthopédiste pour la réalisation du matériel et des chaussures orthopédiques.

La kinésithérapeute établit pour chaque jeune une fiche orthopédique qui est portée à la connaissance de tous les professionnels qui l'accompagne.

### **Psychomotricité**

Les psychomotriciennes accompagnent les jeunes accueillis par la Plateforme Polyhandicap Clairefontaine dans le développement de leurs fonctions sensorielles, motrices, émotionnelles, affectives et cognitives, en utilisant le corps comme médiateur. Elles favorisent, par des actes de rééducation et de thérapie psychomotrice, le développement global du jeune et contribue à son bien-être. L'accompagnement en psychomotricité peut se faire aussi bien en accueil de jour que sur les différents lieux de vie du jeune.

L'accompagnement se déroule en quatre étapes successives :

- **Le bilan psychomoteur** qui vise à l'évaluation des possibilités et difficultés psychomotrices du jeune à l'aide d'outils méthodologiques (épreuves, tests, échelles, observations), sous forme d'items (tonus, motricité globale, motricité fine, organisation spatio-temporelle, schéma corporel, image du corps, ...) aboutissant à un diagnostic psychomoteur caractérisant les besoins du jeune à un moment donné.
- **L'élaboration d'un projet thérapeutique psychomoteur** qui définit les axes d'accompagnement, les médiations (relaxation, toucher thérapeutique, balnéothérapie, stimulations sensori-motrices, Snoezelen, expression corporelle, jeu, musique, ...) ainsi que le cadre des séances de psychomotricité. Ce projet s'inscrit pleinement dans le projet personnalisé de la personne.
- **Le suivi psychomoteur personnalisé** sous forme d'un accompagnement régulier, stable et sécurisant en individuel et/ou en groupe. Une relation de confiance dans ce suivi est essentielle à établir.
- **La réévaluation annuelle** du développement psychomoteur du jeune.

Les principales références dont s'inspire la psychomotricité sont la Stimulation basale, l'approche sensori-motrice de Bullinger, la connaissance des Niveaux d'Evolution Motrice (NEM), l'Intégration Sensorielle, la Communication Améliorée et Alternative (CAA).

### **Ergothérapie**

Une ergothérapeute est associée au Service de coordination. Son accompagnement consiste à évaluer les habiletés fonctionnelles du jeune afin de développer, restaurer ou maintenir ses capacités. En lien avec la famille, elle établit un plan d'accompagnement pour adapter

l'environnement dans le but de favoriser l'autonomie optimale du jeune et ses interactions avec son environnement.

### **Orthophonie**

La Plateforme Polyhandicap Clairefontaine ne dispose pas de poste d'orthophonie en interne mais a passé convention avec des orthophonistes libérales pour l'accompagnement des jeunes, soit en vue de la réalisation de bilans orthophoniques, soit pour des prises en charges régulières sur la base des prescriptions des médecins de la Plateforme.

En fonction des besoins du jeune, l'orthophoniste peut intervenir sur les troubles de la déglutition, sur le développement de la communication (CAA, PECS, ...) ou encore sur le développement des prérequis aux apprentissages.

Les séances d'orthophonie ont lieu en ville dans les cabinets des orthophonistes.



## **Prestations en matière d'autonomie**

### **Accompagnement pour les actes de la vie quotidienne**

La vie quotidienne est le cœur de l'accompagnement proposé aux jeunes accueillis par les professionnels de la Plateforme Polyhandicap Clairefontaine.

La vie quotidienne est le lieu où chaque jeune peut se découvrir et découvrir les autres, exprimer ses préférences, faire de nouvelles expériences ...

Il est important pour cela que chaque professionnel se mette à l'écoute et au rythme du jeune. La qualité de l'accompagnement du quotidien est la base fondamentale du bien-être, des apprentissages et du développement de l'autonomie de chaque jeune. L'accompagnement du

quotidien est réalisé par des équipes constituées d'éducatrices de jeunes enfants ou spécialisées, d'aides médicopsychologiques et d'accompagnants éducatifs et sociaux.

## La stimulation basale

La Plateforme Polyhandicap Clairefontaine met en œuvre depuis plusieurs années une approche appelée « Stimulation basale ». Cette approche développée par Andréas Fröhlich en Allemagne dans les années 1970 s'appuie sur des fondements théoriques neurodéveloppementaux, psychologiques, corporels et sensoriels qui permettent de mieux comprendre les personnes polyhandicapées et leur mode de relation avec leur environnement proche. Elle favorise un accompagnement centré sur leurs besoins et leurs ressources.

La stimulation basale peut se mettre en œuvre au sein d'ateliers où seront proposées des activités visant à stimuler la relation à l'environnement au travers de diverses expériences sensorielles. Mais la stimulation basale présente l'intérêt majeur de pouvoir s'inscrire simplement dans tous les actes de la vie quotidienne (lever, repas, toilette, déplacements, ...) en ayant pour objectif que le jeune s'approprie pleinement l'activité du moment par le biais d'une stimulation sensorielle adaptée et positive.

## Accompagnement pour la communication et les relations avec autrui

La mise en place de moyens de communication adaptés aux possibilités de chaque jeune est l'objectif prioritaire de l'accompagnement éducatif proposé par la Plateforme Polyhandicap Clairefontaine.

Les outils de communication ont pour objectif de permettre au jeune de mieux comprendre son environnement mais également de pouvoir mieux exprimer son ressenti, ses choix, ses avis et d'entrer en relation avec son entourage. Les outils de communication mis en œuvre au sein de la Plateforme Polyhandicap Clairefontaine visent à développer l'autodétermination de chaque jeune dans son quotidien et dans toutes les activités auxquelles il participe. Ils l'aident également à trouver des repères dans le déroulé de la journée et de la semaine.

La Plateforme Polyhandicap Clairefontaine a fait le choix d'une approche qualifiée de multimodale, c'est-à-dire utilisant différents médiateurs complémentaires en laissant à chaque jeune le choix de ceux qu'il préfère. Ces médiateurs de communication peuvent être aussi bien des images ou des photographies que des pictogrammes, ou encore des signes de la Langue des Signes Française (LSF)... Pour les jeunes malvoyants, il peut être proposé des signaux sonores ou des signes tactiles. Ces médiateurs sont toujours accompagnés d'une expression orale de la part des professionnelles pour allier la parole au signe proposé.

Pour soutenir la communication des jeunes et leurs interactions avec l'entourage, la Plateforme Polyhandicap Clairefontaine est équipée de matériel numérique tels que des tablettes tactiles ou des commandes oculaires.

## **Prestations de participation sociale**

### **Accompagnement pour exercer ses droits**

#### ***Accompagnement à l'expression du Projet Personnalisé***

Institué par la loi de 2002 rénovant l'action sociale le Projet Personnalisé a pour objectif de promouvoir la participation directe du jeune et de son représentant légal à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui le concerne.

Il vise à mettre en œuvre le droit à un accompagnement adapté aux aspirations et aux besoins spécifiques du jeune, à l'évolution de sa situation, respectant son consentement éclairé et celui de son représentant légal.

Afin de permettre la pleine participation du jeune et de sa famille à la définition de son Projet Personnalisé, son élaboration repose sur un processus de co-construction entre le jeune, sa famille et l'équipe pluridisciplinaire des professionnels qui l'accompagne.

Conformément au cadre réglementaire, le Projet Personnalisé est redéfini au moins une fois par an, mais sa pertinence est interrogée régulièrement afin d'être ajustée au regard de l'évolution de la situation du jeune, de ses attentes et du contexte.

#### ***Accompagnement à l'exercice des droits***

Le Projet Personnalisé est un outil essentiel au service des droits de chaque jeune à bénéficier d'un accompagnement répondant à ses attentes et à ses besoins. Sa mise en œuvre s'effectue au travers des activités qui lui sont proposées comme dans les actes du quotidien.

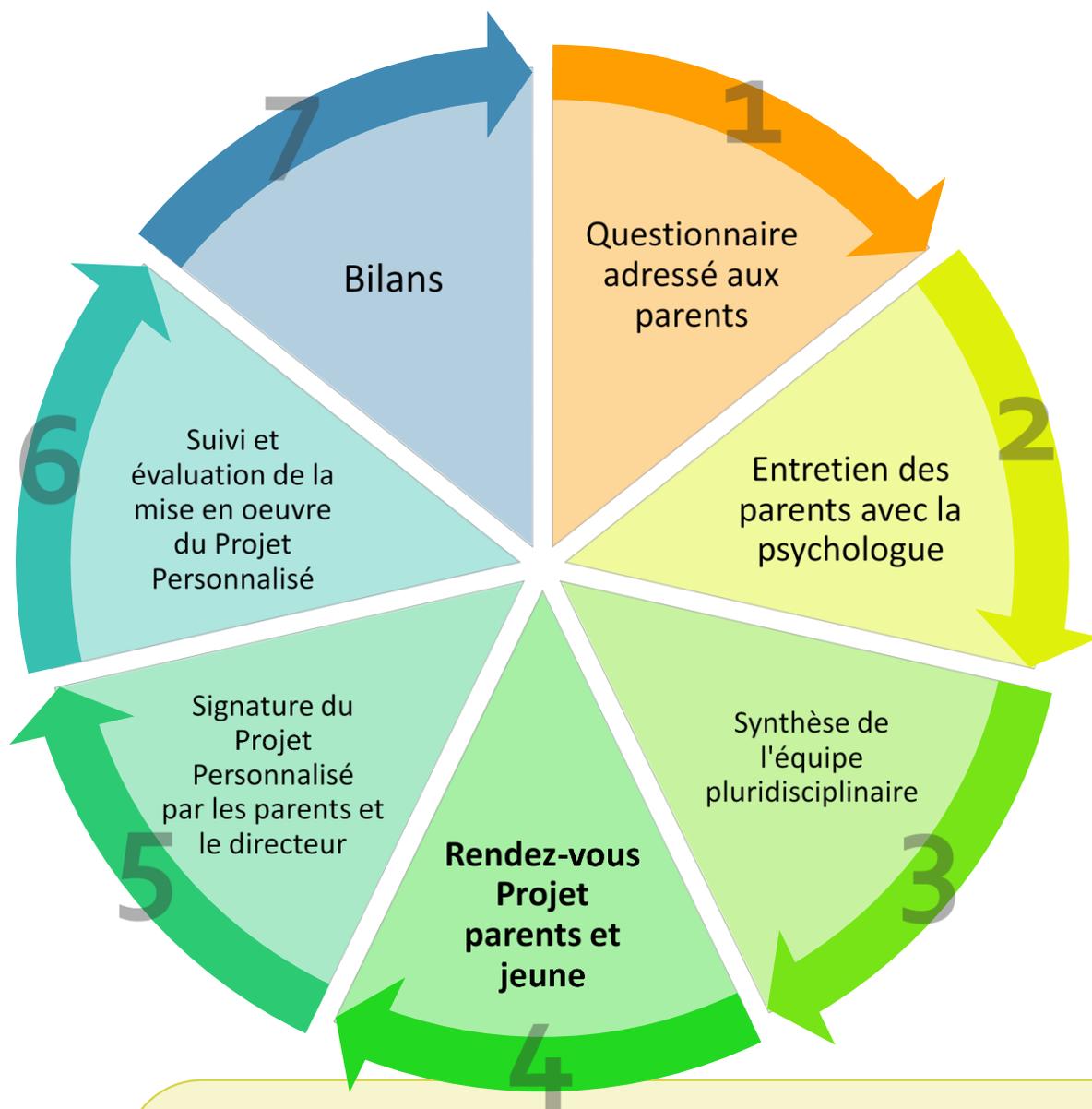
L'exercice du droit des jeunes accueillis par la Plateforme Polyhandicap Clairefontaine repose donc principalement sur la recherche permanente de leur autodétermination et de leur participation aux propositions qui leur sont faites, par exemple pendant les repas, avant de commencer une activité, lors de l'habillage pour ceux qui sont en hébergement... Pour cela, les professionnels ont recours aux outils de communication utilisés par le jeune (pictogrammes, photos, ...) et sont attentifs à recueillir leurs choix dans tous les actes de la vie quotidienne.

L'exercice des droits s'inscrit également dans un registre plus institutionnel grâce à la communication régulière établie avec chaque famille et, si nécessaire, aux instances de médiation telles que la Personne Qualifiée instituée par la loi de 2002 et dont les coordonnées figurent dans le Livret d'Accueil.

L'assistante sociale de la Plateforme Polyhandicap Clairefontaine est également à la disposition des familles pour les informer et les accompagner dans la mise en œuvre de leurs droits.

Le Règlement de fonctionnement, remis au moment de l'admission sur la Plateforme Polyhandicap Clairefontaine, définit également de façon détaillée les droits des jeunes accueillis et de leurs responsables légaux.

# Le cycle du Projet Personnalisé



L'élaboration du Projet Personnalisé est une démarche dynamique et continue qui a pour objectif de **prendre en compte les attentes des jeunes** accompagnés par la Plateforme Polyhandicap Clairefontaine et de leur famille.

Cette démarche repose sur l'observation et l'**évaluation fonctionnelle des compétences** du jeune, réalisée par l'équipe pluridisciplinaire, afin de proposer les réponses les mieux adaptées à ses besoins, en accord avec le jeune et sa famille.

Conformément à la réglementation, les objectifs et prestations définis par le projet personnalisé sont actualisés au moins **une fois par an**.

## **Accompagnement pour participer à la vie sociale**

### ***Accompagnement du lien avec les proches et le voisinage***

### ***Participation aux activités sociales et de loisirs***

La Plateforme Polyhandicap Clairefontaine porte plusieurs projets de participation à la vie sociale et d'inclusion.

De nombreuses activités sont proposées dans un but de participation sociale comme aller faire les courses, aller au restaurant, au cinéma ou dans des lieux d'attraction ...

Certains jeunes bénéficient de temps d'inclusion à l'école maternelle. D'autres participent régulièrement aux activités d'un Centre de Loisirs.

La Plateforme Polyhandicap Clairefontaine souhaite développer dans les années à venir ces activités de participation sociale en direction de l'école et par la création d'un « tiers-lieu ».

La Plateforme Polyhandicap Clairefontaine dispose depuis plusieurs années d'une mini ferme pédagogique. En nous appuyant sur le concept de « tiers-lieu », nous portons le projet de faire de cette mini ferme un espace partagé et ouvert aux enfants venant de l'extérieur, en particulier de l'école ou dans le cadre d'activités périscolaires.

En outre, un projet de déménagement et de reconstruction de la Plateforme Polyhandicap Clairefontaine en milieu plus urbain est en cours. Un des objectifs de ce projet, au-delà du projet architectural, est de renforcer les possibilités de participation sociale et citoyenne.

Le service de Coordination de parcours de la Plateforme Polyhandicap Clairefontaine a également pour mission de soutenir l'inclusion en milieu ordinaire selon les attentes et les besoins de chaque jeune et de sa famille, définis dans son Projet Personnalisé.

## **Accompagnement au logement**

### **Accompagnement en matière de ressources**

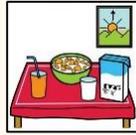
L'assistante sociale de la Plateforme Polyhandicap Clairefontaine est à la disposition des familles qui le souhaiteraient pour les accompagner dans l'ensemble des démarches administratives et sociales.

Pour les familles qui le souhaitent, des visites à domicile peuvent être proposées par l'assistante sociale et l'ergothérapeute pour évaluer les besoins d'adaptation ou d'équipement du logement, et monter la demande de financement auprès de la MDPH.

Une aide est également proposée pour le renouvellement du dossier MDPH, pour les demandes d'AAEH ou de PCH, ou auprès d'autres services sociaux.

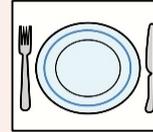
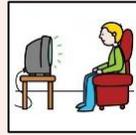
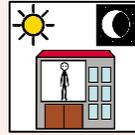
Pour les demandes de logement, l'assistante sociale de la Plateforme Polyhandicap Clairefontaine peut mettre la famille en lien avec l'assistante sociale de secteur du lieu d'habitation qui pourra traiter la demande de la famille.

# Une journée à Clairefontaine ...



Les jeunes accueillis en hébergement rejoignent leur unité d'accueil de jour pour 9h...

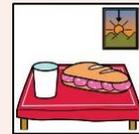
Les jeunes qui sont en accueil de jour arrivent à l'EEAP à 9h



Les jeunes qui dorment à l'EEAP rejoignent leur unité d'hébergement



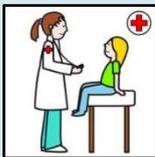
A 16h, les jeunes en accueil de jour rentrent chez eux...



Hébergement

9h00

La journée commence par un temps d'accueil pour présenter les activités de la journée...



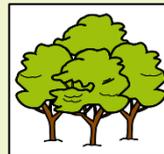
Accueil de jour

Le matin, chaque jeune participe à une ou deux activités, comme cela est prévu dans son projet personnalisé

Il peut aussi bénéficier de soins ou de rééducation



12h00



Après un temps calme pour les plus jeunes, les activités et les prises en charges rééducatives reprennent l'après-midi

16h00

## Accompagnement éducatif et pédagogique

### Evaluation fonctionnelle

L'observation et l'évaluation des compétences de chaque jeune est la première étape d'une démarche d'accompagnement qui se donne pour objectif de soutenir ses acquisitions, développer son autonomie et lui donner les moyens de s'autodéterminer dans tous les actes de sa vie quotidienne.

L'évaluation fonctionnelle mise en œuvre par les équipes pluridisciplinaires de la Plateforme Polyhandicap Clairefontaine prend en compte les capacités du jeune dans une approche globale qui intègre les différentes dimensions de la personne : sensorielle, communicationnelle, cognitive, psychologique.

L'évaluation fonctionnelle se différencie de la simple observation dans la mesure où elle repose sur des outils normés et en conformité avec les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles éditées par la Haute Autorité de Santé (HAS).

Parmi les outils d'évaluation utilisés par les professionnels de la Plateforme Polyhandicap Clairefontaine, on peut citer :

- **Le Carnet basal** qui évalue principalement les capacités sensorielles et communicationnelles
- **Le PEP (Profil Psycho-Éducatif)** pour les enfants et **l'AAPEP (Profil Psycho-Éducatif pour Adolescents et Adultes)** permettent d'évaluer les compétences dans divers domaines (cognition, communication expressive et réceptive, motricité fine et globale), ainsi que de relever les aspects relatifs aux comportements affectifs et sociaux
- **L'ECP (Evaluation Cognition Polyhandicap)** prend en compte les sphères cognitive, émotionnelle, affective et psychique des personnes polyhandicapées

Ces approches évaluatives sont mises en œuvre par les équipes pluridisciplinaires en lien étroit avec la famille de chaque jeune.

### Activités éducatives

Les jeunes de chaque unité sont accompagnés par une équipe éducative dédiée de 5 ou 6 professionnels : éducatrices spécialisées, éducatrices de jeunes enfants, moniteurs éducateurs, aides médicopsychologiques, accompagnants éducatifs et sociaux.

L'équipe éducative accompagne le jeune pour le soutenir dans son autonomie et son autodétermination au quotidien, et pour l'aider à mettre en œuvre son projet personnalisé.

Les équipes sont formées aux approches éducatives correspondant aux besoins des personnes polyhandicapées, en particulier la Communication alternative (CAA) et la Stimulation basale.

Les professionnels qui accompagnent des jeunes présentant des troubles du spectre autistique (TSA) ou des troubles neurodéveloppementaux (TND) sont formés aux méthodes d'éducation structurée recommandées par la HAS.

## La médiation animale et végétale

Grâce aux activités de médiation animale ou végétale, les animaux et la nature servent de tiers dans la relation éducative et thérapeutique. Ces activités se pratiquent en petit groupe ou en individuel, et sont coordonnées par une éducatrice spécialisée formée en médiation animale.

La médiation animale et végétale vise à susciter des interactions qui favorisent le développement moteur, cognitif et psychoaffectif. Elles mettent en valeur les compétences relationnelles du jeune, et soutiennent la réalisation des objectifs éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques inscrits dans son Projet personnalisé.



La Plateforme Polyhandicap Clairefontaine bénéficie des trois espaces :

- la **mini ferme**, située sur le terrain de l'établissement, composée d'un jardin potager et d'un espace où l'on trouve des petits animaux de la ferme
- un **centre équestre** et un **poney club** pour monter ou simplement s'occuper du poney

La médiation animale et végétale ouvre de nombreuses possibilités quel que soit le handicap :

- **découvrir l'environnement**, les animaux, les saisons, comment poussent les carottes que l'on donne aux lapins, d'où viennent les œufs, observer la nature...
- **faire des expériences** sensorielles, voir, sentir, goûter, entendre et toucher pour développer l'envie de découvrir, exprimer ce que l'on ressent pour mieux gérer ses émotions...
- **vivre une rencontre** avec l'animal et avec les autres, créer un lien privilégié avec l'animal de son choix, et partager des expériences avec les autres jeunes et les animateurs
- **être acteur et responsable** d'un autre être vivant, le nourrir, le nettoyer, le soigner, avec l'aide des animateurs
- et surtout **apprendre à jouer** et **prendre plaisir** dans l'échange, le partage, la créativité, la patience, l'attention à l'autre...

## Objectif 2021 - 2025

### Création d'un tiers-lieu à partir de la mini-ferme

La Plateforme Polyhandicap Clairefontaine porte le projet de transformer sa mini-ferme en tiers-lieu accueillant des enfants de l'extérieur.

Un tiers-lieu est un espace de rencontre et d'échange qui favorise la participation sociale dans l'objectif d'une société plus inclusive.

Les activités proposées à la mini-ferme, s'occuper des animaux, jardiner, bricoler, ... sont toutes un support à la rencontre de l'autre et au partage d'expériences.

(voir fiche projet n°6)

## Objectif 2021 - 2025

### Soutenir les pratiques professionnelles

La Plateforme Polyhandicap Clairefontaine veille à soutenir les professionnels dans le développement de leurs compétences et de leur expertise dans les différents domaines de l'accompagnement des jeunes.

Des plans pluriannuels de formation collective sont mis en œuvre autour des principales approches adaptées aux besoins des jeunes : stimulation basale, communication alternative, approches éducatives structurées, accompagnement des comportements-problèmes, ...

Des thématiques plus spécifiques sont également proposées telles que l'évaluation fonctionnelle, l'intégration sensorielle, l'approche snoezelen...

(voir fiche projet n°1)

### Activités pédagogiques et scolarité

Depuis plusieurs années, la Plateforme Polyhandicap Clairefontaine a souhaité développer une offre pédagogique adaptée aux besoins et aux possibilités de chaque jeune accompagné par la Plateforme, en lien avec l'Education nationale.

Cette offre pédagogique se met en œuvre selon diverses modalités en fonction de la situation de chaque jeune.

Pour les jeunes qui sont accompagnés au domicile, l'équipe du SESSAD intervient en soutien de la famille et du jeune pour favoriser l'inclusion et le maintien à l'école, si cela correspond au projet du jeune. Les professionnels du SESSAD interviennent dans l'école pour aider le jeune dans ses apprentissages. Ils conseillent l'enseignant et les accompagnants (AVS/AESH)

sur les adaptations pédagogiques ou matérielles nécessaires. Ils font le lien avec l'enseignant référent (ERSEH) en vue de l'élaboration du Projet personnalisé de scolarisation (PPS).

Cette forme d'accompagnement pédagogique peut également concerner des jeunes en accueil de jour ou en hébergement dont le projet est l'inclusion scolaire. Dans ce cas, les temps scolaires se déroulent à l'école d'Arbonne la Forêt.

La scolarité au sein de l'accueil de jour est coordonnée par la Coordinatrice de la scolarisation.

Depuis la rentrée 2020, l'accueil de jour bénéficie de la présence à temps plein d'une enseignante mise à disposition par l'Education nationale. Pour autant, il faut noter qu'un seul temps plein ne suffit pas à la scolarisation de tous les jeunes de l'accueil de jour ou hébergés qui devraient pouvoir en bénéficier. Une demande d'un deuxième temps plein a été faite depuis plusieurs années à l'Education nationale.

L'approche pédagogique de l'Education nationale pour les enfants polyhandicapés a beaucoup évolué ces dernières années. Elle s'est déclinée en 2020 par la publication d'un « Cahier des charges des Unités d'enseignement Polyhandicap » qui précise les modalités pédagogiques et organisationnelles de la scolarisation des enfants polyhandicapés.

Le contenu de ce cahier des charges repose sur des études scientifiques conduites par l'Education nationale (INSHEA) qui établissent que « *les apprentissages sont possibles quel que soit le profil de polyhandicap<sup>1</sup>* ».

Les principes fondamentaux établis par ce cahier des charges sont l'adaptation individuelle du contenu pédagogique aux besoins de chaque enfant et la souplesse dans l'organisation des groupes classes tant en durée qu'en nombre d'enfants.

Les jeunes scolarisés au sein de l'accueil de jour de la Plateforme Polyhandicap Clairefontaine bénéficient donc d'un nombre d'heures en classe adapté à leurs besoins, dans la mesure des moyens mis à disposition par l'Education nationale.

Le contenu pédagogique pour chaque jeune est défini sur la base d'un programme pédagogique adapté, après évaluation de ses besoins.

L'évaluation des besoins des élèves de l'Unité d'enseignement s'appuie en particulier sur l'outil « Poly-Eval-Sco ». Cette évaluation est réalisée de façon conjointe par l'enseignante, la coordinatrice des apprentissages et les équipes éducatives.

Les parcours pédagogiques sont construits en référence aux outils recommandés par l'INSHEA pour les enfants polyhandicapés, en particulier le PER-EDISP (Plan d'Etudes Romand pour les enfants ayant une Déficience Intellectuelle Sévère ou un Polyhandicap).

Le contenu pédagogique est construit autour des thématiques suivantes :

### ***Les capacités transversales***

- Développement sensorimoteur
- Affectivité et Socialisation
- Communication

---

<sup>1</sup> Cahier des charges d'unité d'enseignement pour les élèves polyhandicapés, p.6 §1

- Comportement et Attitude face à la tâche

### *Les domaines disciplinaires*

- Corps et Mouvement
- Art et Perceptions
- Langage et Communication
- Mathématiques et Sciences de la Nature
- Sciences Humaines et Sociales

### *La formation générale*

- MITIC (Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication)
- Santé et Bien-être
- Choix et Projets personnels

Ce parcours pédagogique permet de construire individuellement le projet pédagogique de chaque élève, et collectivement les objectifs pédagogiques de chaque groupe classe.

La classe est installée dans une grande salle permettant d'accueillir des groupes d'élèves en fauteuil. Cette salle est équipée d'un tableau numérique interactif relié à un poste informatique et à internet. Des tables et des sièges adaptés sont mises à disposition des élèves. L'ensemble du matériel pédagogique est mis à disposition par l'établissement et en particulier tout le matériel de communication alternative (pictogrammes, logiciels de communication, contacteurs, commandes oculaires, ...).

## Objectif 2021 - 2025

### Création d'une Unité d'Enseignement Polyhandicap

Les temps scolaires proposés aux jeunes par la Plateforme Polyhandicap Clairefontaine sont mis en place actuellement dans le cadre d'une convention avec l'Unité d'Enseignement (UE) de la Fondation Poidatz située à Saint-Fargeau. Cette convention a permis de démarrer en 2013 un projet de scolarisation des jeunes grâce à la mise à disposition par l'UE Poidatz d'un enseignant à temps partiel.

Ces années d'expérience ont permis de démontrer l'intérêt majeur des apprentissages scolaires pour les jeunes accompagnés par la Plateforme Polyhandicap Clairefontaine. Ce constat est aujourd'hui largement confirmé par l'Education Nationale et la rédaction du « Cahier des charges des Unités d'Enseignement Polyhandicap ».

La prochaine étape de ce projet est donc d'obtenir un statut d'Unité d'Enseignement en propre dans le cadre d'une convention signée avec l'ARS et l'Education Nationale, dont l'objectif est d'obtenir le nombre d'enseignants nécessaire pour scolariser tous les jeunes qui pourraient bénéficier de temps scolaires. Dans ce cadre, la création conjointe d'une Unité d'enseignement externalisée dans une école ordinaire est également envisagée.

(voir fiche projet n°3)

## Accompagnement de la vie affective et sexuelle

Pour les adolescents et les jeunes adultes accompagnés par la Plateforme Polyhandicap Clairefontaine, il est proposé, avec l'accord de la famille, un accompagnement à la vie affective et sexuelle en conformité avec les recommandations de la HAS.

Animé par les psychologues en collaboration avec les éducatrices et psychomotriciennes, cet accompagnement est adapté aux besoins des jeunes selon leur âge. Il peut être proposé dans le cadre d'ateliers collectifs ou d'un suivi individuel où sont abordées des notions telles que le schéma corporel, la différenciation fille/garçon, l'appartenance à un groupe d'âge, la reconnaissance et l'expression des émotions, la compréhension des cercles sociaux, les notions de pudeur et d'intimité.

A la demande et avec l'accord de la famille, un suivi individuel peut être proposé par les psychologues aux adolescents concernant les problématiques relevant de la puberté.

## Coordination de parcours

### Service de coordination de parcours

Dans le cadre de sa transformation en plateforme médicosociale en septembre 2019, la Plateforme Polyhandicap Clairefontaine a ouvert un service de Coordination de parcours.

Ce service comprend une coordinatrice de parcours et une ergothérapeute. L'assistante sociale de la Plateforme Polyhandicap Clairefontaine, une psychologue et un médecin pédiatre viennent en appui du service en fonction des demandes des familles.

Le secteur d'intervention du service de Coordination a été défini par l'Agence régionale de santé à la moitié sud de la Seine-et-Marne.

Le service de Coordination a trois missions principales :

- **l'évaluation de la situation** des jeunes orientés par la MDPH de Seine et Marne vers la Plateforme Polyhandicap Clairefontaine, qui sont en attente d'une place au SESSAD, en accueil de jour ou en hébergement. Sur la base de cette évaluation, le service de Coordination peut proposer la mise en place de réponses de proximité pour répondre aux besoins prioritaires du jeune tels que le suivi médical, la rééducation, l'adaptation du logement et l'appareillage orthopédique, l'accueil à l'école...
- **l'accompagnement du parcours** des jeunes au sein de la Plateforme quand ils souhaitent changer de mode d'accompagnement ou d'accueil (par exemple en passant du domicile à l'accueil de jour ou en hébergement) et dans la recherche de solutions inclusives en fonction du souhait du jeune et de sa famille.
- **le développement du réseau** partenarial de la Plateforme pour faciliter les parcours d'inclusion ou de réorientation, ou encore mettre en place des prestations

complémentaires à celles qui sont proposées par la Plateforme Polyhandicap Clairefontaine en mobilisant les acteurs du territoire.

## Objectif 2021 - 2025

### Structurer et développer la Plateforme de services coordonnés

La Plateforme Polyhandicap Clairefontaine est appelée à se déployer en tant que plateforme de services coordonnés territoriale sur le sud de la Seine-et-Marne par la structuration de son réseau partenarial.

Une plateforme de services coordonnés a pour objectif de bâtir une « organisation agile, en rapprochant les établissements et services d'un ou plusieurs organismes gestionnaires pour fonctionner de façon intégrée et permettre aux personnes accompagnées d'accéder à une palette de prestations modulable selon leurs attentes et leurs besoins<sup>2</sup> ».

La cartographie du réseau partenarial est présentée à la page suivante.

Parmi l'ensemble de ces partenaires réguliers, certains proposent une offre de service et des prestations complémentaires à l'offre de service de la Plateforme Polyhandicap Clairefontaine.

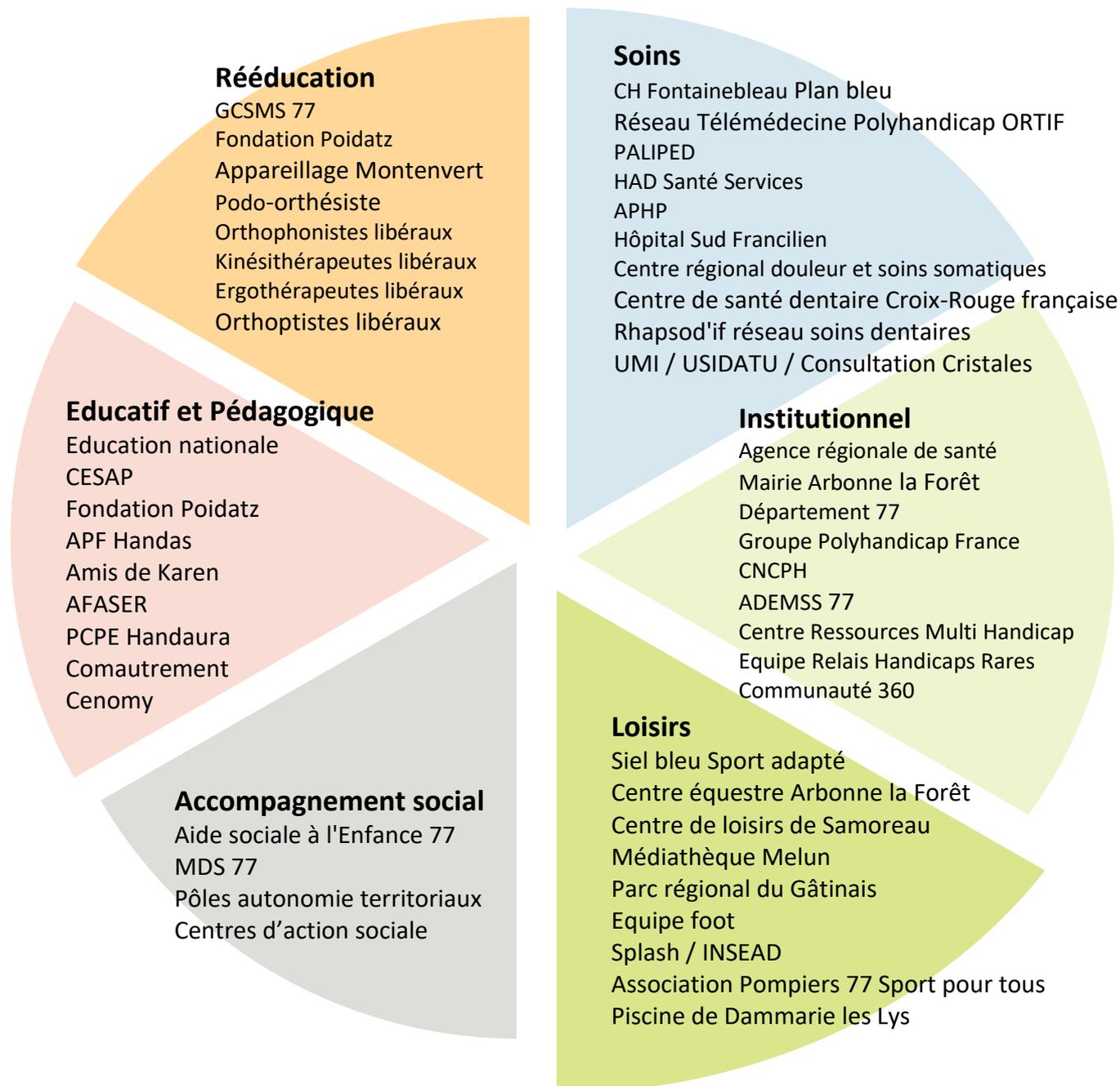
Nous avons l'objectif de mieux structurer et coordonner ces collaborations pour améliorer les réponses aux jeunes accompagnés, par exemple en vue du soutien à domicile avec la Plateforme 360, dans la rééducation ou le suivi médical en lien avec des praticiens libéraux, en vue de l'orientation à l'âge adulte en renforçant notre partenariat avec les Maisons d'accueil spécialisées du territoire...

(voir fiche projet n°4)

---

<sup>2</sup> Réinventer l'offre médico-sociale, 1. La logique de plateforme de services coordonnés, [www.anap.fr](http://www.anap.fr), 2020, p.5

# Cartographie du réseau partenarial



## Objectif 2021 - 2025

### Elaborer un référentiel des pratiques professionnelles d'accompagnement des personnes polyhandicapées

L'accompagnement éducatif, pédagogique et thérapeutique des personnes polyhandicapées a considérablement évolué ces dernières années.

De nouvelles approches se sont développées : l'approche sensorielle snoezelen, la stimulation basale, l'éducation structurée, la médiation animale, l'accès aux apprentissages, ... pour n'en citer que quelques-unes.

Les équipes se sont engagées dans de nombreuses actions de formation pour s'approprier ces différentes approches et les adapter à l'accompagnement des jeunes accueillis par la Plateforme Polyhandicap Clairefontaine et faire évoluer leurs pratiques professionnelles.

Dans le même temps, la connaissance médicale du polyhandicap s'est améliorée et approfondie. Récemment, le polyhandicap a trouvé sa place dans l'approche neurodéveloppementale qui décrit les différents troubles fonctionnels qui peuvent affecter un enfant, et propose des outils adaptés aux besoins spécifiques de chacun.

Pour autant, la plupart des outils existants, hormis la stimulation basale, n'ont pas été élaborés au départ pour des personnes polyhandicapées. C'est le cas par exemple de l'éducation structurée qui a d'abord été pensée pour l'accompagnement des enfants autistes.

Ainsi, le polyhandicap manque encore à ce jour d'un corpus spécifique de références théoriques et pratiques pour l'accompagnement des personnes, jeunes ou adultes. Et même si toutes les briques existent sans doute déjà, il semble nécessaire d'engager un travail d'appropriation et de synthèse afin de déterminer un ensemble cohérent de pratiques professionnelles adaptées au polyhandicap.

L'objectif de ce travail est de rédiger un **document de référence sur les approches éducatives, pédagogiques et thérapeutiques** qui fasse consensus auprès des professionnels qui accompagnent les jeunes accueillis à Clairefontaine, afin qu'ils puissent facilement se l'approprier et le mettre en œuvre.

Ce travail doit viser à articuler les connaissances d'ordre scientifique dans leurs développements les plus récents (troubles neurodéveloppementaux, sciences de l'éducation appliquées au polyhandicap, ...), et l'expertise irremplaçable des professionnels qui accompagnent les jeunes au quotidien. De ce fait, il doit dans l'idéal se mettre en place dans le cadre d'**une méthodologie de recherche-action**.

Les objectifs et le périmètre de ce travail engagent à y associer d'autres établissements de la Croix-Rouge accompagnant des personnes polyhandicapées et des ressources externes expertes telles que la filière Défiscience qui porte le projet START, le Groupe Polyhandicap France ou encore le Centre Ressources Multi Handicap.

(voir fiche projet n°8)

## 6. Direction et coordination

L'équipe de direction de la Plateforme Polyhandicap Clairefontaine est constituée du directeur, du directeur adjoint, du médecin, de la responsable éducative de l'accueil de jour et de l'hébergement et de la responsable éducative du SESSAD.

L'équipe de direction garantit le pilotage du projet d'établissement et la coordination de l'accompagnement des jeunes, en lien avec l'ensemble des équipes de soins et de rééducation, éducatives et pédagogiques.

Elle assure également la coordination des fonctions supports qui participent au bon fonctionnement de la Plateforme Polyhandicap Clairefontaine et à la qualité de l'accompagnement proposé aux jeunes : ressources humaines, gestion administrative et financière, logistique.

L'équipe de direction conduit une démarche d'amélioration continue de la qualité en conformité avec les Recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé et met en œuvre les objectifs stratégiques de la Croix-Rouge française.

### Objectif 2021 - 2025

#### Déployer la Démarche Qualité

La qualité de l'accompagnement des jeunes par la Plateforme Polyhandicap Clairefontaine est le moteur principal de l'animation des équipes professionnelles et l'objectif prioritaire de l'organisation des prestations.

Cette démarche qualité s'élabore au sein d'un Comité Qualité qui se réunit une fois par mois. Ce Comité rassemble la direction, les cadres, les coordinatrices et des référents qualité représentant les salariés.

Le Comité Qualité structure sa démarche par la rédaction d'un Plan d'amélioration continue de la qualité (PACQ).

Le Comité Qualité se donne pour objectif d'actualiser régulièrement le PACQ et de mettre en œuvre de manière effective les actions d'amélioration qu'il identifie.

Il se donne également pour objectif de communiquer le PACQ et de rendre compte régulièrement de sa mise en œuvre auprès du Conseil de la Vie Sociale et de l'ensemble des professionnels de la Plateforme Polyhandicap Clairefontaine.

Enfin, le Comité Qualité s'engage à intégrer dans sa démarche et dans les objectifs définis par le PACQ, les nouvelles orientations contenues dans la Recommandation de bonnes pratiques publiée par la HAS en septembre 2020.

(voir fiche projet n°2)

## 7. Fonctions supports

### Locaux

La Plateforme Polyhandicap Clairefontaine est actuellement située sur deux implantations :

- le SESSAD est situé à Melun. Outre les bureaux pour l'équipe, il dispose d'une salle d'accueil équipée de jeux éducatifs, d'une grande salle de psychomotricité et d'activité, et d'un cabinet de consultation médicale
- l'EEAP comprenant l'accueil de jour et l'hébergement est situé à Arbonne-la-Forêt.

L'EEAP est organisé autour de 7 unités de vie accueillant chacun 9 jeunes. Chaque unité une salle de vie, un espace de repos, une salle de change. Les repas du midi sont pris sur l'unité.

3 unités sont dédiées à l'hébergement le soir et le week-end. La plupart des chambres comportent plusieurs lits. Un espace personnel est préservé pour chaque jeune autour de son lit et personnalisé avec les photos de ses proches et ses objets familiers, selon le souhait de la famille.

L'EEAP dispose des équipements suivants :

- salles de psychomotricité
- salle de jeux avec parcours psychomoteur. Cette salle accueille également les activités de sport adapté. Elle est également utilisée pour les événements festifs qui rassemblent les jeunes, leur famille et les professionnels
- salle de kinésithérapie
- salle Snoezelen
- balnéothérapie
- cuisine thérapeutique
- jeux extérieurs accessibles
- terrain de handball accessible
- mini ferme. La mini ferme comporte un espace potager équipé de jardinières accessibles en fauteuil, et un espace animaux (lapins, poules), ainsi qu'une grande cabane en bois pour des activités en intérieur

La Plateforme Polyhandicap Clairefontaine porte un projet de relocalisation et de reconstruction validée par l'Agence régionale de santé.

Ce projet a pour objectif principal d'améliorer les conditions d'accueil en particulier pour les jeunes hébergés par la Plateforme afin que chacun puisse bénéficier d'une chambre et d'une salle de bain individuelle.

Il a également pour objectif de favoriser l'inclusion sociale des jeunes accueillis par la Plateforme par une localisation plus urbaine de l'établissement.

Il doit également améliorer l'organisation de la Plateforme et la mutualisation des ressources en regroupant sur un même site l'EEAP et le SESSAD.

## Service administratif

L'équipe administrative est en charge du secrétariat médicosocial, ainsi que de la gestion des ressources humaines et financière.

Une permanence d'accueil téléphonique est assurée du lundi au vendredi de 9h à 16h. En dehors de ces heures et le week-end, il est mis à disposition des familles un numéro de téléphone dédié pour joindre leur enfant en hébergement. Une astreinte est assurée par un cadre de la Plateforme Polyhandicap Clairefontaine 24h sur 24 et 7 jours sur 7.

Le secrétariat est à la disposition des familles pour répondre à leurs demandes concernant l'organisation de l'accompagnement de leur enfant (transport, planning, etc...) ou son dossier administratif.

## Moyens généraux

L'équipe des moyens généraux est en charge de la maintenance, de l'entretien et du nettoyage sous la responsabilité du chef d'équipe et de la maîtresse de maison.

Des protocoles de bio nettoyage sont élaborés et mis à jour pour garantir le respect des règles d'hygiène.

## Repas

La restauration est gérée par un prestataire extérieur spécialisé dans le secteur sanitaire et médicosocial. Toute la restauration est cuisinée sur place par un chef gérant assisté d'un commis. Les menus de saison sont élaborés plusieurs fois par an par une nutritionniste et validés par la direction, sur la base de 80% de produits frais.

Le service infirmier élabore pour chaque jeune une fiche d'alimentation qui définit la texture de son alimentation (en morceaux, mouliné ou mixé) et son régime en fonction des prescriptions médicales.

La Plateforme Polyhandicap Clairefontaine accueille les jeunes alimentés par nutrition entérale. Le service infirmier de la Plateforme coordonne les nutritions en lien avec les fournisseurs, en fonction des prescriptions des gastroentérologues.

## Lingerie

La Plateforme Polyhandicap Clairefontaine assure l'entretien du linge personnel des jeunes en hébergement fourni par leur famille. Le linge personnel doit obligatoirement être marqué par la famille avec le nom du jeune.

## Transports

Les transports entre le domicile et l'accueil de jour ou l'hébergement sont assurés par une société spécialisée avec laquelle la Plateforme Polyhandicap Clairefontaine a passé un contrat de prestation.

Les transports sont effectués par des minibus de 9 places pouvant accueillir des jeunes en fauteuil, dans le cadre de tournées le matin et le soir. Le respect par les familles des horaires

déterminés par la tournée est particulièrement important pour ne pas mettre en difficulté les familles des autres jeunes de la même tournée qui peuvent avoir des contraintes horaires impératives.

Un règlement de fonctionnement des transports est signé par chaque famille lors de l'admission du jeune.

Sur prescription médicale, certains jeunes peuvent bénéficier d'un transport en ambulance ou en taxi. Les transports en ambulance ou en taxi relèvent obligatoirement d'une prescription médicale et d'une prise en charge par l'assurance maladie personnelle du jeune et ne peuvent en aucun cas être financés par la Plateforme Polyhandicap Clairefontaine.



## **ENJEUX ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT**

L'autorisation par l'Agence régionale de santé en 2019 de la transformation de l'EEAP Clairefontaine et du SESSAD Clairefontaine en Plateforme médicosociale Polyhandicap est une reconnaissance de la pertinence du projet pour les années à venir.

Cette transformation en Plateforme Polyhandicap intervient dans un contexte de transformation en profondeur du secteur médicosocial et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Cette transformation de l'offre médicosociale a pour objectif de permettre aux personnes en situation de handicap, et en particulier aux jeunes, de pouvoir choisir librement la façon dont ils souhaitent être accompagnés afin de réaliser leur projet de vie.

Pour les jeunes que nous accueillons et accompagnons, polyhandicapés, et pour leur famille, la possibilité réelle de ce libre choix repose sur deux piliers : d'une part l'accessibilité des réponses de droit commun telles que l'école, les loisirs, le logement, ..., mais d'autre part, et de façon tout aussi urgente en raison de l'intensité de leurs besoins, la mise à disposition de réponses expertes au plan médical, infirmier, rééducatif, éducatif et pédagogique ou tout simplement d'accueil et de l'hébergement, dans le cadre de plateaux techniques spécialisés tel que voudrait être la Plateforme Polyhandicap Clairefontaine.

La validation par les autorités publiques du projet de la Plateforme Polyhandicap Clairefontaine consacre d'une certaine façon ce double enjeu pour les années à venir : développer l'inclusion des jeunes accompagnés au cœur de la société et renforcer l'expertise et la qualité des prestations spécialisées qui leur sont proposées par la Plateforme.

Pour répondre à ces enjeux de transformation, nous souhaitons nous engager dans des objectifs opérationnels concrets.

Tout d'abord la reconstruction de l'EEAP et du SESSAD doit permettre d'améliorer la qualité de l'accueil, en particulier pour les jeunes qui sont hébergés. Ils pourront ainsi bénéficier de chambres individuelles. La recherche d'une implantation de la Plateforme Polyhandicap

Clairefontaine en site plus urbain doit également faciliter une dynamique d'inclusion pour l'ensemble des jeunes accompagnés.

Un deuxième objectif opérationnel consiste dans le renforcement et la diversification des prestations offertes aux jeunes accompagnés par la Plateforme Polyhandicap Clairefontaine en mobilisant plus largement la complémentarité d'autres acteurs du territoire tels que d'autres établissements et services médicosociaux, des praticiens libéraux, des bénévoles, ... dans une logique de parcours de vie. Cet objectif implique également de s'inscrire dans les dispositifs de coordination qui se mettent en place sur le territoire (Pôles autonomie territoriaux, Communauté 360, ...).

L'ensemble des objectifs opérationnels qui seront portés pendant la durée de ce projet d'établissement 2021-2025 est décrit dans les fiches actions en annexe.

## Objectif 2021 - 2025

### Ouvrir une antenne du SESSAD sur le Provinois

La Plateforme Polyhandicap Clairefontaine dispose de 10 places d'accompagnement à domicile sur la région de Provins.

Afin d'améliorer l'accompagnement en permettant aux jeunes de bénéficier d'un équipement adapté (psychomotricité, stimulation sensorielle, consultations médicales et thérapeutiques), la Plateforme Polyhandicap Clairefontaine porte le projet d'ouvrir une antenne à proximité de Provins.

Les travaux sont prévus en 2021 pour une ouverture au 1<sup>er</sup> trimestre.

(voir fiche projet n°5)

## Objectif 2021 - 2025

### Développer le bénévolat

La Plateforme Polyhandicap Clairefontaine souhaite développer l'engagement de bénévoles de la Croix-Rouge française auprès des jeunes.

L'accompagnement proposé par la Plateforme Polyhandicap Clairefontaine nécessite une compétence avérée qui est apportée par l'ensemble des professionnels.

L'engagement des bénévoles apporte une réelle plus-value à la dimension professionnelle de l'accompagnement car c'est un témoignage de solidarité et de la volonté de construire ensemble une société plus accueillante à chacun, plus ouverte et plus humaine.

(voir fiche projet n°7)

## Objectif 2021 - 2025

### Reconstruire l'EEAP et le SESSAD

La reconstruction de la Plateforme Polyhandicap Clairefontaine est un enjeu prioritaire pour les années à venir.

Cette reconstruction a pour objectif d'offrir un cadre architectural plus adapté pour les jeunes accueillis et hébergés par la Plateforme. Elle permettra de proposer des chambres individuelles avec salle de bain conforme aux normes d'accessibilité spécifiques au polyhandicap.

La séparation des espaces d'hébergement conçus comme des lieux de vie, des espaces d'accueil de jour sont un facteur important de la qualité de l'accompagnement.

Le projet architectural prévoit l'ensemble des aides techniques et numériques favorisant l'autonomie des jeunes accueillis (rails lève-personnes, domotique).

La reconstruction de la Plateforme en milieu urbain doit permettre de faciliter une dynamique d'inclusion et de participation sociale, en particulier avec l'école.

Pour autant, nous souhaitons garder au cœur du projet architectural un espace dédié à la mini ferme et au potager, conçu comme un espace de rencontre avec les enfants du quartier et des écoles.

Cette relocalisation de la Plateforme permettra également d'accueillir le SESSAD dans les mêmes locaux afin d'améliorer la complémentarité de l'accompagnement entre le domicile et l'accueil en établissement.

Enfin, la Plateforme Polyhandicap Clairefontaine porte un projet d'espace santé, pouvant accueillir des praticiens de santé libéraux afin d'offrir un lieu de consultation et de télémédecine adapté à toute personne en situation de handicap ou de dépendance.

Cet espace santé pourra ainsi compléter les prestations déjà disponibles à la Plateforme Polyhandicap Clairefontaine au bénéfice des jeunes accueillis et participer à une réponse plus adaptée sur le territoire.

(voir fiche projet n°8)

## Annexes : fiches projet synthétiques

Objectif 1	Soutenir les pratique professionnelles
Groupe projet :	Comité qualité
Sous la responsabilité de :	Directeur adjoint
Personnes / service / organismes concernés :	Ensemble des professionnels de la Plateforme
Moyens à mettre en œuvre :	Entretiens professionnels annuels, GPEC Elaborer un Plan de développement des compétences annuel comportant en particulier les thématiques suivantes : communication alternative, stimulation basale, approches éducatives structurées
Echéancier :	Annuel à définir
Indicateurs :	Nb de salariés bénéficiant d'une formation

Objectif 2	Renforcer la Démarche Qualité
Groupe projet :	Comité qualité / référents qualité
Sous la responsabilité de :	Directeur adjoint
Personnes / service / organismes concernés :	Ensemble des jeunes accueillis et des professionnels
Moyens à mettre en œuvre :	Réunions du Comité qualité mensuelles Rédaction d'un Plan d'amélioration continue de la Qualité mettant en œuvre en particulier les recommandations de l'HAS concernant le polyhandicap et les référentiels de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO). Suivi du Document Unique d'évaluation des risques professionnels
Echéancier :	Démarche continue, réunions mensuelles
Indicateurs :	Nb réunions Comité qualité

Objectif 3	Création d'une Unité d'enseignement Polyhandicap
Groupe projet :	Coordnatrice scolarisation, équipe de direction, coordinateur UE, éducatrices
Sous la responsabilité de :	Coordnatrice scolarisation
Personnes / service / organismes concernés :	Jeunes scolarisés, familles, enseignante spécialisée, enseignante référente, coordinateur UE, inspection ASH, équipes éducatives
Moyens à mettre en œuvre :	Groupe de travail
Echéancier :	Mars 2021
Indicateurs :	Convention UE / nb élèves scolarisés / nb de PPS / nb de réunions de suivi de la scolarisation avec les familles

Objectif 4	Développer et structurer le réseau partenarial de la Plateforme Polyhandicap Clairefontaine
Groupe projet :	Equipe de coordination
Sous la responsabilité de :	Coordinatrice de parcours
Personnes / service / organismes concernés :	Partenaires, et en particulier Communauté 360 Handaura, MAS Amis de Karen Vernoux la Celle
Moyens à mettre en œuvre :	Signature de convention partenariales
Echéancier :	2021 : Communauté 360, MAS ADK
Indicateurs :	Nb de réunion partenariales, nb conventions signées, nb de bénéficiaires

Objectif 5	Développer l'activité sur le Provinois
Groupe projet :	Chef de service SESSAD, directeur, professionnels intervenant sur le Provinois
Sous la responsabilité de :	Chef de service SESSAD
Personnes / service / organismes concernés :	Jeunes accompagnés à domicile dans la région de Provins, personnel et résidents du foyer logement Longueville, DT PH et PA CRF, Pôle autonomie territorial, CAMSP Provins, EPMS du Provinois
Moyens à mettre en œuvre :	Réunions partenariales
Echéancier :	Installation : 1 <sup>er</sup> semestre 2021 Information partenaires / communication public : 2 <sup>e</sup> semestre 2021

Objectif 6	Création d'un tiers-lieu à partir de la Mini-ferme
Groupe projet :	Educatrice médiation animale, directeur, groupe de travail
Sous la responsabilité de :	Educatrice médiation animale
Personnes / service / organismes concernés :	Professionnels participants à la médiation animale et végétale, services de la Mairie
Moyens à mettre en œuvre :	Elaborer un plan de financement et un projet pédagogique Groupe de travail sur appel à candidature Coaching par l'accélérateur d'innovation sociale de la Croix-Rouge
Echéancier :	2022
Indicateurs :	Nb d'enfants accueillis à la mini ferme

Objectif 7	Développer le bénévolat
Groupe projet :	Equipe de direction
Sous la responsabilité de :	Directeur
Personnes / service / organismes concernés :	Unité locale de la Croix-Rouge Melun
Moyens à mettre en œuvre :	Elaborer des outils de communication à l'intention des bénévoles
Echéancier :	2021 - 2025

Objectif 8	Reconstruction EEAP et SESSAD
Groupe projet :	DT PH, chargée de mission, directeur, délégué national
Sous la responsabilité de :	Directeur
Personnes / service / organismes concernés :	Direction régionale, délégué national, direction immobilier Partenaires institutionnels et privés concernés par les problématiques foncières et immobilières Maître d'ouvrage / maître d'œuvre / architecte
Moyens à mettre en œuvre :	Recherche de terrain Création de places adultes 18-25 ans et au-delà Définir un projet d'habitat inclusif et partagé Définir un projet de centre de soins, de consultations et de télémédecine accessible tout handicap et dépendance Définir un projet de tiers lieu Définir un projet d'inclusion scolaire
Echéancier :	2020 / 2025

Objectif 9	Elaborer un référentiel des pratiques professionnelles
Groupe projet :	Représentants des différents métiers + experts scientifiques + aidants familiaux
Sous la responsabilité de :	Directeur
Personnes / service / organismes concernés :	Familles et ensemble des professionnels
Moyens à mettre en œuvre :	Recherche action articulant l'évolution des connaissances dans le champ des troubles neurodéveloppementaux, l'expertise métier des professionnels de la Plateforme et l'expertise des aidants familiaux
Echéancier :	2021-2025









**Croix-Rouge française**  
98, rue Didot 75694 Paris Cedex 14  
Tél. 01 44 43 11 00  
[pouvous.croix-rouge.fr](http://pouvous.croix-rouge.fr)

**croix-rouge française** 



Retrouvez toutes les informations sur  
[croix-rouge.fr](http://croix-rouge.fr) ou [pouvous.croix-rouge.fr](http://pouvous.croix-rouge.fr)

